

SÉANCE DU 07 JANVIER 2025

OBJET : SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

L'an deux mille vingt-cinq, et le sept janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - TOURATON Elisabeth - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - BIDART Thibault - Dominique DARGUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BARDOS tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, la Maire propose au conseil municipal que la commune de BARDOS contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de 2000 € à La Croix Rouge, 98 rue Didot, 75694 PARIS CEDEX 14.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'effectuer un don de 2 000 € sous forme de virement à la Croix rouge ;

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

CHARGE la Maire d'effectuer toute démarche en ce sens.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

